

POUR
CONSTRUIRE
L'AVENIR
AVEC LES
JEUNES

MANIFESTE

Il faut sécuriser les ressources du 1^{er} service public national de l'insertion des jeunes

Au moment où le gouvernement prévoit de nouvelles dispositions pour les jeunes, alors que les jeunes manifestent leurs inquiétudes sur leur avenir, le réseau des Missions Locales voit ses moyens budgétaires diminuer dès 2016, avec la conjonction des baisses des subventions de l'Etat, des Régions, des Départements et des Collectivités locales, malgré la réussite et la performance de ses actions.

Les Missions Locales :

un réseau national d'acteurs territoriaux des politiques publiques de jeunesse

Le réseau des Missions Locales, engagé dans les politiques publiques de jeunesse depuis 1982, accompagne chaque année 1,4 million de jeunes dans leurs projets et leurs parcours d'accès à l'emploi et à l'autonomie.

Les Missions Locales prennent en compte la globalité des attentes des jeunes : emploi, formation, mais aussi mobilité, logement, santé...

Le profil majoritaire des jeunes qui se présentent pour la première fois en Mission Locale est de 18 à 21 ans (55%), de niveau CAP et inférieur (54%), de nationalité française (94%), célibataire (90%), hébergé chez les parents (57%), habitant hors zone urbaine sensible ou zone de redynamisation rurale (71%) et ne possédant aucun moyen de locomotion individuel motorisé (61%).

Les Missions Locales, présidées par les élus qui représentent les collectivités locales qui les financent, sont les acteurs territoriaux et décentralisés de l'accompagnement des jeunes, reconnues pour leur capacité d'adaptation des dispositifs publics aux attentes des jeunes et aux situations des territoires, pour leur expertise, pour la qualité de leurs interventions, pour le professionnalisme de leurs salariés et pour leurs initiatives innovantes conduites avec la participation des jeunes.

Leur action s'inscrit dans une concertation étroite avec de nombreux partenaires que ce soient les services de l'Etat, les Régions, les collectivités territoriales, les entreprises et d'autres acteurs comme Pôle emploi, ou encore les associations. Elles sont intégratrices des moyens et des services de l'Etat, des Régions et des autres collectivités territoriales.

La diversité de l'organisation et des projets des Missions Locales est une richesse qui contribue à la réussite des politiques publiques.

Depuis 2012, le réseau des Missions Locales est chargé par l'Etat de la mise en œuvre d'importants dispositifs publics d'accès des jeunes à l'autonomie et à l'emploi comme les Emplois d'avenir et l'expérimentation de la Garantie Jeunes.

❖ Plus de 3 ans après le lancement des emplois d'avenir, plus de **250 000 jeunes** ont signé un contrat dans ce cadre, dont plus de **80 000** ont été signés en 2015. Près d'un jeune sur deux d'entre eux a signé un contrat en CDI ou en CDD de 3 ans. 91% des jeunes bénéficient d'un engagement de formation.

❖ **Près de 50 000 jeunes** ont démarré un accompagnement personnalisé vers l'emploi et l'autonomie, dans le cadre de la Garantie jeunes.

❖ Chaque année, grâce à l'action des Missions Locales, **450 000 jeunes** accèdent à l'emploi, **40 000 jeunes** signent un contrat en alternance (apprentissage et contrat de professionnalisation), **160 000 jeunes** sont accompagnés dans le cadre du contrat d'insertion dans la vie sociale, **210 000 jeunes** sont orientés dans les actions de formation professionnelle, en partenariat avec les Régions, plus de **150 000 jeunes** sont accompagnés dans le cadre du Projet personnalisé d'accompagnement à l'emploi dans le cadre du partenariat renforcé avec Pôle emploi.

LA SITUATION DES JEUNES NE S'EST PAS AMÉLIORÉE DURABLEMENT



Dans un contexte de chômage important des jeunes, la jeunesse est présentée comme une priorité des politiques publiques, tant nationales qu'européennes.

Malgré le développement des actions publiques de l'Etat, de l'Europe et des Collectivités territoriales souvent conjuguées entre elles, le taux de chômage des jeunes actifs ne faiblit pas, il reste à hauteur de 24,6% en février 2016, alors qu'il est de 19,4% dans l'union européenne (28 pays). Le taux de chômage des jeunes actifs des DOM est particulièrement élevé, comme à La Réunion avec

54,4 % et à la Martinique avec 47,4%.

La population des jeunes actifs âgés de moins de 25 ans présente le taux de chômage le plus élevé au sein de la population active. Grâce en grande partie à l'action des Missions Locales, le nombre de jeunes chômeurs de catégorie A est en diminution sur un an de 4,5%, en février 2016 et de 1,7 % sur un mois de février à mars 2016. Les jeunes peinent à trouver leur place non seulement dans l'emploi, mais aussi à accéder aux dispositifs de droit commun. Leur précarité sociale et financière est de plus en plus prégnante dans leur parcours,

avec des inégalités qui restent encore très marquées selon leur niveau de qualification, leur genre, leur origine culturelle, sociale et/ou territoriale.

Dans certains territoires, notamment dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, les taux de chômage des jeunes sont deux fois plus élevés que sur l'ensemble des territoires métropolitains. Les jeunes sont la variable d'ajustement du marché de l'emploi abonnés aux emplois temporaires ou à temps partiel subi et leur accès aux droits sociaux se trouve remis en cause durablement.

IL FAUT DONNER AUX MISSIONS LOCALES LES MOYENS DE POURSUIVRE LEUR ENGAGEMENT



Le réseau des Missions Locales, composé de 446 associations présidées par des élus locaux et comprenant près de 13 000 salariés, va être contraint en 2016 de supprimer des emplois, alors qu'il devra maintenir son accompagnement de droit commun et mettre en œuvre le parcours d'accompagnement contractualisé vers l'emploi et l'autonomie, dont fait partie la Garantie jeunes.

Malgré la réussite et la performance de leurs actions, les Missions Locales voient leurs ressources diminuer en 2016, qu'elles soient attribuées par l'Etat, les Régions, les Départements, au moment où les jeunes expriment leurs inquiétudes voire leur désarroi face à leur avenir incertain.

Les signataires de ce manifeste, réunis au sein de la Conférence Nationale des Présidents des Associations Régionales des Missions Locales, entendent rappeler au gouvernement, aux Régions, aux Départements et aux collectivités territoriales, l'importance du maintien de leurs engagements financiers dans l'action des Missions Locales et des dispositifs d'insertion des jeunes.

Plus de 34 ans après sa création, le réseau des Missions Locales est devenu le service public de l'insertion et de l'accompagnement des jeunes vers l'autonomie et l'emploi et ses moyens doivent être adaptés aux enjeux que la Nation annonce pour l'avenir de sa jeunesse.

Pour que les Missions Locales puissent continuer à assurer la qualité de leurs inter-

ventions pour et avec les jeunes, **les signataires de ce manifeste rappellent qu'il est urgent de sécuriser leurs moyens financiers et organisationnels de manière pluriannuelle et demandent que :**

1 les Missions Locales soient explicitement mentionnées dans la loi visant à instituer de nouvelles libertés et de nouvelles protections pour les entreprises et les actifs, **comme les opérateurs de la mise en œuvre du droit au parcours d'accompagnement contractualisé** prévu par son article 23,

2 un cadre national de référence s'appuyant sur la spécificité et la performance de l'action des Missions Locales soit instauré pour garantir l'équité d'accès des jeunes au droit à l'accompagnement et pour garantir la neutralité et la pérennité des structures,

3 les crédits de fonctionnement des Missions Locales négociés dans le cadre de la nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs signée avec l'Etat, **soient portés à 220 millions d'euros** pour que les structures puissent développer leurs projets de territoires dans la durée et assurer leurs responsabilités d'employeurs,

4 les Régions maintiennent leur niveau d'engagement financier au moment où elles se voient confier de nouvelles responsabilités dans la coordination et la conduite des politiques d'emploi, de formation et de jeunesse,

5 les Collectivités Locales, à l'initiative

de la création des Missions Locales **poursuivent leur participation à leur fonctionnement, et qu'une disposition législative inscrive cette obligation dans la loi,**

6 le financement des Missions Locales dans le cadre de l'initiative européenne de la jeunesse soit sécurisé avec un dispositif financier porté par l'Etat permettant d'avancer aux Missions Locales les fonds européens dans l'attente de leur versement,

7 le modèle économique et financier du déploiement de la Garantie jeunes soit sécurisé au moment où le gouvernement envisage sa généralisation, pour que les Missions Locales soient assurées du financement sur plusieurs années,

8 une simplification administrative de la Garantie jeunes et de l'initiative pour l'emploi des jeunes soit mise en œuvre, pour pouvoir consacrer la totalité des moyens à l'accompagnement des jeunes,

9 les Missions Locales soient impliquées par l'Etat et les régions dans la réussite du programme des 500 000 formations, puisqu'elles assurent déjà près d'un tiers des prescriptions de formations pour les demandeurs d'emplois,

10 les travaux engagés sur le décroisement des dispositifs d'accompagnement aboutissent rapidement pour proposer, à tous les jeunes qui le demandent, une deuxième chance, avec le droit au parcours d'accompagnement personnalisé, assorti d'une allocation de ressources sécurisée.

La réussite de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes requiert une meilleure reconnaissance par l'Etat de l'efficacité de l'action des Missions Locales et le renforcement durable de leur financement pour « construire ensemble une place pour et avec tous les jeunes ».

SIGNATAIRES DU MANIFESTE RÉUNIS AU SEIN DE LA CONFÉRENCE NATIONALE DES PRÉSIDENTS DES ASSOCIATIONS RÉGIONALES

•❖ **JEAN-PATRICK GILLE**, président de l'Union Nationale des Missions Locales et de l'ARML Centre-Val de Loire

•❖ LES PRÉSIDENTS D'ASSOCIATIONS RÉGIONALES DES MISSIONS LOCALES :

- Jean-Pierre ARFEUIL (Lorraine)
- Gérard BARRIER (Pays de la Loire)
- Arnaud COLLIGNON (Aquitaine – Poitou-Charentes – Limousin)
- André CHASSAIGNE (Auvergne)
- Jacques CROSNIER (Ile-de-France)
- Hubert DRENSS (Alsace)
- Jean-Paul DUPRÉ (Lanquedoc-Roussillon),
président du Conseil National des Missions Locales
- Frédéric ELOY et Christian PIELOT (Normandie)
- Marylène FIARD (Rhône-Alpes)
- Claude FOURNET (Provence-Alpes-Côte d'Azur)
- Marc GODEFROY et Patrice FONTAINE (Nord Pas-de-Calais Picardie)
- Armelle HURUGUEN (Bretagne)
- Jacques LOWINSKY (La Réunion)
- Anne-Elisabeth LUCAS (Midi-Pyrénées)
- Claude MARECHAL (Champagne - Ardennes)
- Christine MAUGAIN (Franche Comté)
- Michel NEUGNOT (Bourgogne)
- Claudie VETRO (Martinique)
- Charles VOGLIMACCI (Corse)